Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mercredi 20 Chaoual 1444
10 Mai 2023

N° 56

39ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Constitution de Sociétés
Sociétés communautaires **1182**
Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **1182**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce **1184**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **1187**
Homologation de résolutions **1188**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **1188**
Avis aux créanciers **1189**
Convocations
Sociétés anonymes **1191**
Autres sociétés **1195**
Actes Administratifs
Avis au public **1196**
Divers
Avis au public **1196**

CONSTITUTION DE SOCIETES

Sociétés communautaires

Constitution d'une société Communautaire

- Le nom de la société : La société nationale locale pour l'exploitation des carrières de Majoura Sened

Type d'entreprise : locale

Le montant du capital souscrit : 10 mille dinars

Adresse du siège social: Cité Majoura, Sened, Gafsa

Objet de la société : Exploitation des carrières, à travers :

- Extraction de sable

- Extraction de matériaux industriels dans la région

- Extraction de gypse de toutes sortes

- Extraction de pierres

Durée de la société : 99 ans

Date de dépôt des statuts de la société au Tribunal de Première

Instance de Gafsa : 03 mai 2023 sous le n° 3403

Le domaine juridique : 50 actions sont placées, correspondant à 10 mille dinars, à libérer immédiatement et à répartir entre ceux qui désirent apporter leur contribution à raison d'une action pour chaque personne, tel que stipulé au chapitre 6 des Dispositions générales de la première partie du Décret présidentiel n°2022-15 du 20 mars 2022 relatif aux sociétés, privées et en cas de dépassement du nombre prévu, notification lui est faite par notaire exécutant et des actions nouvelles seront ajoutées au capital de la société.

La convocation de l'assemblée générale constitutive, et ce au siège le 5 juin 2023, et la convocation à celle-ci se fait par la publication d'un avis au Journal Officiel de la République Tunisienne et dans deux quotidiens, outre que cet avis a été mis en ligne dans les sièges des communes et délégations dans tout le gouvernorat de Gafsa.

- Fondateurs :

Houssin Ammar de Cité Majoura tél : 98 411 722

Jamel Majouri de Cité Majoura tél : 29 484 416

Ahmed Sassi de Cité Majoura tél : 97621950.

2023R01162SODB1

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Nomination d'un Administrateur Délégué

Société Tunisienne des Marchés de Gros

Société anonyme

Au capital de 13.200.000 dinars

Sise à Bir Kassâa 2059 Route de Nâassen Ben Arous

M.F : 012748/EPM/000

Affiliation CNSS : 64238/24

Suivant procès-verbal du conseil d'administration tenu le 11 Avril 2023 et enregistré à la recette des finances de Bir Kassâa sous le numéro 23700509, Mr Raouf Khemissi est désigné administrateur délégué de la Société Tunisienne des Marchés de Gros avec les pouvoirs les plus étendus pour la gestion de la société.

Un exemplaire du procès-verbal a été déposé au registre National des entreprises en date du 25 Avril 2023 sous le n°2023101862 et paru dans le bulletin n°93 de son journal officiel.

2023R01166SANB2

Homologation de Résolutions

Société Magasins Généraux & Entrepôt Réel de Tunisie

Société anonyme

Au capital 19.500 Dinars

Siège social : 32 Bis, Rue de la Chimie, Z.I Sidi Rézig - 2033 Mégrine

MF : 000948X/A/M/000

I.U : 0000948X

En vertu du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire daté du 25 avril 2023, enregistré à la recette des finances de Mégrine le 3 mai 2023 sous le n°23702322, Quittance n°M040188, les actionnaires ont décidé d'approuver ce qui suit :

1- Les états financiers relatifs à l'exercice 2022 ;

2- L'Affectation de résultat de l'exercice 2022;

3- Quitus aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2022 ;

4- Nomination d'un Administrateur;

5- Fixation du montant des jetons de présence de l'année 2022 à allouer aux membres du conseil d'administration;

Un exemplaire du procès-verbal a été déposé au Registre National des entreprises de Mégrine en date du 5 mai 2023 sous le n°2023P40111458.

2023R01168SANB2

Augmentation du Capital

Société Nouvelle de Boissons

Société anonyme

Au capital de 13.020.000 dinars qui sera porté à 16.020.000 dinars

Siège social : Avenue Habib Bourguiba (1110) la Mornaguia

RNE : 0707419B

CNSS : 210385/89

Suivant le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 31 mars 2023 enregistré le 27 avril 2023 à la recette des Finances de la Mornaguia sous le n°23700693 quittance n°M024179, il a été décidé ce qui suit :

* d'augmenter le capital social de la société d'un montant de 3.000.000 dinars pour le porter de 13.020.000 dinars à 16.020.000 dinars en numéraire et qui donnera lieu à l'émission de 30 000 nouvelles actions de cent dinars chacune. L'augmentation de capital servira à financer les équipements nécessaires au projet «d'impression et emballages en flexographie.

* de réserver en priorité de souscription les 30 000 actions nouvelles aux détenteurs des 130 200 actions anciennes.

Les actions sont à libérer intégralement à la souscription.

L'exercice de ce droit de souscription s'effectuera comme suit :

- A titre irréductible : à raison de 100 actions nouvelles pour les 434 actions anciennes.

Les actionnaires qui n'auraient pas un nombre entier d'actions nouvelles, pourront acheter ou vendre les droits de souscription rompus sans qu'il puisse en résulter une souscription indivise.

- A titre réductible : en même temps qu'ils exercent leur droit de souscription à titre irréductible, les actionnaires ou les cessionnaires de droits de souscription en bourse pourront, en outre, souscrire à titre réductible le nombre d'actions qu'ils veulent Les demandes seront satisfaites en utilisant le nombre d'actions nouvelles qui n'auront pas été éventuellement absorbées par les demandes de souscription, à titre irréductible, et au prorata du nombre de droit de souscription exercé par le souscripteur à ce titre.

Les actionnaires pourront exercer leur droit préférentiel de souscription :

- A titre irréductible, dans un délai de vingt et un jours à partir de la date de publication de la notice d'information au Journal Officiel de la République Tunisienne et au Registre National des Entreprises.

- A titre réductible, dans un délai d'une semaine à partir de la clôture de la souscription à titre irréductible.

* de modifier, en conséquence, l'Article 6 des statuts comme suit :

"Le capital est fixé à 16 020 000 dinars divisé en 160 200 actions de 100 dinars chacune souscrites et libérées",

Un exemplaire dudit procès-verbal a été déposé au RNE sous le n°AC26582023 en date du 02/5/2023. Banque dépositaire des fonds AMEN Bank. Compte indisponible n°078070081340606029 91

* de fixer la date du 1er janvier 2023 pour l'entrée en jouissance des actions nouvelles.

2023401128SANB2

«AFRIQUE ASSISTANCE»

Société anonyme

Capital social : 1.000.000.000 D

Siège social : Immeuble El Taméyouze - 4ème étage - Centre Urbain du Nord 1082 Tunis

Identifiant unique : 0341597P

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 29/6/2020 enregistré à la Recette des finances El Charguia - Tunis le 14/06/2020 sous le Qn°M08030 En°20704680.

L'assemblée générale a approuvé la mise à jour de l'activité de la société, la nouvelle activité est toutes assistances routières et assistance en voyages.

Suivant procès-verbal du conseil d'administration du 26/5/2021 enregistré à la Recette des finances El Charguia - Tunis le 31/02/2022 sous le Qn°M017680 En°22800799.

Le conseil a nommé M.Felix Mansilla Arcos, en qualité de président du conseil d'administration.

Un exemplaire de chaque P.V a été déposé auprès du Registre National des Entreprises le 9/12/2022 sous identifiant Unique n°0341597P et dossier n°2022159794.

2023401133SANB2

FLORA PARK S.A

Société anonyme

Capital social : 3.787.000 Dinars

Siège social : 6, Rue Ibn Hazm - Cité Jardins - 1002 le Belvédère Tunis

Identifiant Unique : 0381728D

Suivant un procès-verbal du conseil d'administration en date du 9/01/2023 enregistré à la Recette de l'enregistrement des Actes de sociétés 1er Bureau Tunis le 10/01/2023 sous EN°23800162 QN°353& Attestations en Bourse.

Les administrateurs ont agrée des cessions d'actions.

Un exemplaire du P.V et des attestations a été déposé auprès du Registre National des Entreprises le 27/4/2023 sous identifiant unique n°0381728D et dossier n°2023102582.

2023401135SANB2

La Tunisienne des Assurances Takaful "At-Takafulia"

SA, capital 20.000.005 dinars

Siège social : 15 rue de Qods 1002 Tunis Belvédère

Identifiant Unique : 1308074G

En vertu du PV du conseil d'administration de la Tunisienne des Assurances Takaful «At-Takafulia» du 25 avril 2023 enregistré à la recette des finances rue de l'Autriche Tunis en date du 3/5/2023 récépissé M037431, N°23702198 dont un exemplaire a été déposé au RNE sous le n°2023115220 le 5/5/2023, il a été décidé :

- L'acceptation de la démission de Mr Mondher Khabcheche en sa qualité de Directeur Général

- Nomination de Mr Tarek Thamri en tant que Directeur Général pour une durée de 3 ans à partir du 02 mai 2023.

2023401152SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Approbation des états financiers 2022

Nomination de commissaire aux comptes

SOCIETE DE DISTRIBUTION ERRAFAHA

SARL

Route Hôpital Militaire Bab Saadoun Tunis 1005

MF : 000 MP 918205/L

RC : B0124132005

Suivant le procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire en date du 21/3/2023, enregistré à la recette des finances de Nouvelle Médina le 3/4/2023 sous le numéro 23701750 quittance n°M028155, dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises le 10/4/2023, il a été décidé ce qui suit :

- Approbation des états financiers 2022.

- Nomination d'un commissaire aux comptes.

2023R01165SRLB2

GLOBAL SERVICES ENGINEERING

Identifiant unique : 1559766Z

Siège social : Appartement Salim 2ème étage rue euro les Berges du Lac 1053 la Marsa - Tunis

Capital : 2.850.000

En vertu de l'assemblée générale extraordinaire en date du 13/3/2023, enregistré à la recette des finances du Lac - Tunis le 13/4/2023 sous le numéro 73700953, il a été décidé d'annuler la décision de «la liquidation de société Global service engineering et la nomination de Mme Marwa Ayari comme liquidateur de ladite société».

Une copie du PV a été déposée au registre national des établissements en date du 26/4/2023.

2023401104SRLB2

SAIDA FOOD TRADING

Société à Responsabilité Limitée

Capital social : 150.000 Dinars

Imm. YASMINE - Rue du Lac d'Annecy - Les Berges du Lac - 1053 Tunis

Identifiant Unique : 0177753V

Suivant un procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés du 30/3/2023 enregistré à la recette des finances Le Lac, Tunis le 20/4/2023 sous Qn°M048794 En°23703119 & Suivant les statuts mis à jour du 30/3/2023 enregistrés à la Recette des Finances Le Lac, Tunis le 20/4/2023 sous Qn°M048789, En°23703118.

- Les associés ont approuvé les statuts mis à jour tels qu'ils leur ont été présentés.

- Dont un exemplaire du P.V et des statuts mis à jour ont été déposés au registre national des entreprises sous l'identifiant unique n°0177753V en date du 2/5/2023 sous dossier 2023114292.

2023401134SRLB2

STES UNIPERSONNELLES A RESPONSABILITE LIMITEE

Changement d'adresse du siège social

"La méditerranéenne de pêche"

SUARL au capital de 20 000 dinars

MF : 758138B/P/M/000

RC : B118812001

Suivant procès-verbal du conseil d'administration tenu le 29 septembre 2011, enregistré à la recette des finances Nelson Mandela le 27 Février 2012 sous le n°12801074, quittance n°10849, et suivant la décision de juge commissaire au tribunal de première instance de Tunis il a été décidé le changement de siège de la société «la méditerranéenne de pêche» est transféré du 1 rue Lac Turkana, immeuble Le Prince du Lac 1053 Tunis, au 19 rue de Libye 4ème étage appartement n°07 Lafayette 1002 Tunis.

2023R01125SRUB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Al Mourouj 1 en date du 14/4/2023 enregistrement n°23202007 Quittance n°M035738 publié au quotidien «Echourouk» le 6/5/2023 Mr Khaled Ben Salah a vendu à Mr Hatem Barchouchi et Mr Hamza Tahri le fonds de commerce sise à la rue Bouficha n°2 et rue 20 Mars el Mourouj5 Ben Arous, avec tous ses éléments corporels et incorporels d'un montant Global de 100. 000.000D Consigné chez le vendeur Mr Khaled Ben Salah sis au 61, Rue Jedda El Mourouj3 Ben Arous Jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Matricule Fiscal : 0764430Q/P/000

2023T00452FCCC2

Avis

En vertu d'un acte sous seing privé datant du 25/28 avril 2023 enregistré à la recette des finances du lac le 02/5/2023 sous le n°23203401 quittance n°MO52238 Mme Akrout Fatma a vendu à la société : "Pom' cannelle" la totalité du fonds de commerce situé au n°03, Paradis du lac, résidence Chaabouni, LAC 1, Tunis.

Les oppositions sont acceptées entre les mains de Maître Briki Souhayel sis au 29 Avenue de l'indépendance résidence Meriem 6ème Etage Borj Baccouche Ariana, lieu de domiciliation de l'acheteuse, dans un délai de vingt jours à partir de l'annonce au jort.

La publication de cette annonce a été faite au journal le Quotidien le 6/5/2023.

2023R01163FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé signé le 18/4/2023 et enregistré à la recette des finances enregistrement contrat de société Sousse le 24/4/2023 sous le n°23201194 enregistré sous n°081358 Mr Riadh Khalfa CIN 09259158 a vendu à Salem Essaleh la totalité du fonds de commerce café catégorie "a" identifiant unique 1745183 dans le local situé à 16 bv Farhat Hached Hammam Sousse.

Les oppositions seront acceptées durant vingt (20) jours à partir de la date de l'insertion du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne et devront être adressés au nom de Salem Essaleh à la rue Ibn Sina Sousse et au cabinet maître Ben Taleb Abdelhamid avenue Ibn Aljazar immeuble Ibn Sina Sousse.

Le présent avis a été publié aux journaux Echourouk et le Quotidien le 3/5/2023.

2023S00535FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte SSP enregistré le 27/4/2023 à la Recette des Finances Victor Hugo Sousse Quittance n°M029382 Enregistrement n°23201839, la société «Tout pour Informatique (TIK)» REN n°1664669P représentée par son Gérant Nabil HNAZLI CIN 05597335 vend à Mohamed HOTMANI la totalité du fonds de commerce avec ses éléments matériels et moraux sis au n°2 Rue Iben Khaldoun Sousse, activité impression des panneaux publicitaire annoncé au journal quotidien «Echourouk», soient les oppositions concernant le prix de vente seront adressées à l'Etude de Maître TROUDI Mohamed Habib, CIN

n°02039226, Rue Ibn Jazzar, Immeuble les Arcades, 1er étage, N°8, Sousse.

Cet avis est publié au journal le Quotidien du 4/5/2023.

2023S00537FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte SSP enregistré le 27/4/2023 à la Recette des Finances Victor Hugo Sousse Quittance n°M029383 Enregistrement n°23201840, Mme Mouna Chaaibi, CIN n°12609210, vend à la société «Tout pour Informatique (TIK)» REN n°1664669P représentée par son Gérant Nabil HNAZLI CIN 05597335 la totalité du fonds de commerce avec ses éléments matériels et moraux sis à la Rue 20 Mars Jawhara Sousse, superficie 36m², activité Prêt à porter et tous Commerces, annoncé au journal quotidien «Echourouk» du 4 mai 2023, soient les oppositions concernant le prix de vente seront adressées à l'Etude de Maître TROUDI Mohamed Habib, CIN n°02039226, Rue Ibn Jazzar, Immeuble les Arcades, 1er étage, n°8, Sousse.

2023S00538FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par contrat de vente d'un fonds de commerce en date du 15/4/2023, enregistré à la recette des finances de Ksibet Mediouni le 15/4/2023 sous n°031897, Mr Mohamed Nasser Ben Taher KHORCHANI, titulaire de la CIN n°06761080 a vendu et cédé à sa femme Noura Bent Houssine KHORCHANI, titulaire de la CIN n°06535120, la totalité du fonds de commerce du local destiné Vente et fabrication des produits alimentaires avec tous ses éléments corporels et incorporels sis à la Rue de l'indépendance Benane 5025. Cet avis a été publié au journal «Essahafa» du 6/5/2023. Les oppositions se font entre les mains de l'acheteur au local concerné, dans un délai de 20 jours de l'apparition de cette annonce au JORT.

2023S00539FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé daté du 25/4/2023 enregistré à la recette des finances de Djerba Houmt souk le 3/5/2023 (quittance n°M046282 enregistrement n°23202525), Mr Salem Hamdaoui titulaire de CIN n°07515906 délivrée à Tunis le 25/01/2022, matricule unique 1747497W a cédé à Mr Sami Mrabtini titulaire de CIN n°06597917 délivrée à Tunis le 18/06/2021, la totalité du fonds du commerce d'une pâtisserie et boulangerie exploité dans les locaux n°02 et n°03 situés au rez-de-chaussée du complexe Ezzitouna sis à 13 rue Hassine Anane Houmt souk Djerba. Les oppositions auront lieu entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds sus-indiqué dans un délai de 20 jours à partir de la parution du présent avis au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal Achourouk du 6/5/2023.

2023S00543FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte SSP daté du 24/02/2023 enregistré à la recette des finances de Hammam Sousse le 3/3/2023, sous le n°23201505 quittance n°M028730 monsieur Mohamed Ali Ben Salem Ben Hassine titulaire de la carte d'identité Nationale n°08443966, a cédé à la société M A B H Trading, SARL, identifiant Unique 1788626M, la totalité du fonds de commerce consistant en un point de vente des produits alimentaires sis à la route la plage Hammam Sousse MF 1133885/S.

Toute opposition doit être faite dans un délai de vingt jours à partir de la date de cette publication entre les mains de l'acquéreuse à son siège social sis à la rue 02 Mars 1934 Kalaa Kébira.

La présente vente a été publiée au journal Achourouk paru le 12/4/2023.

2023S00546FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un A.S.S.P. en date du 18/4/2023 enregistré à la recette des finances avenue Habib Bourguiba Sfax le 20/4/2023 (quittance n°M039185 enregistrement n°23202637).

Madame HAMDI Yemna a vendu à Mr KHIRALLAH Fathi la totalité du fonds de commerce avec tout ses éléments incorporels consistant à l'exercice de café de 1ère catégorie sis à la route de l'aéroport km 3.5 entrée cité bahri2 Sfax.

Les oppositions peuvent être formées entre les mains de Maître Ksibi Mohamed à l'adresse de son bureau sis à l'avenue Hédi Chaker n°20 Sfax dans un délai de vingt jours suivant l'insertion du présent avis au J.O.R.T.

Cet avis a été publié aux quotidiens Essabah et Le Temps du 4/5/2023.

2023X00590FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par le contrat de vente daté du 4/01/2023 enregistré à la recette des finances de Boulbaba Mrabet Gabès le 4/01/2023 reçu M000860, n° d'enregistrement 23200084 Mr Abdelkader Ben Hsan Ben Ali Kerchi a vendu à Mr Abderrazak Ben Hsan Ben Ali Kerchi la totalité de fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels de la boutique de vente des vêtements située à rue Habib Bourguiba jara Gabès.

Les éventuelles oppositions devront être faites dans les vingt jours à compter de la parution de cet avis au J.O.R.T entre les mains de Mr Abderrazak Ben Hsan Ben Ali Kerchi au siège du fonds de commerce situé à l'adresse mentionnée ci-dessus.

Cette annonce a été publiée aux journaux "Echourouk et le Quotidien" le 6/5/2023.

2023X00595FCCC2

Vente d'un fonds de commerce (1)

En vertu d'un acte sous seing privé du 20/4/2023 enregistré à la recette des finances de la rue d'Autriche - Tunis le 27/4/2023 sous le n°23202128 quittance n°M036080 rédigé par maître Raoudha Addassi -avocate à la cour de cassation - immeuble Ennassim - bureau 18-3ème étage, rue Abou bakr al moutawakel - Montplaisir - Tunis, Mr chérif Masri a vendu par procuration au nom de Mr Mohamed Mrabet résidant à rue 4714 n°20 - Hrayria-cité ezzouhour -Tunis (identifiant unique n°1710255G), tout le fonds de commerce sis à rue Mahdia n°6 bis- Tunis, consistant en une buvette sous le nom commercial «square café» avec tous ses éléments matériels et immatériels, à la société café el Mechtel-SARL, sise à rue Mahdia n°6 (identifiant unique 1502788Y).

Les éventuelles oppositions seront reçues entre les mains de la rédactrice du contrat dans un délai de 20 jours à partir de la date de la parution de cette annonce au JORT.

La même annonce a déjà été publiée au quotidien «Achourouk» le 30/4/2023.

2023401121FCCC2

Vente d'un fonds de commerce (2)

En vertu d'un acte sous seing privé du 20/4/2023 enregistré à la recette des finances de la rue d'Autriche - Tunis le 27/4/2023 sous le n°23202127 quittance n°M036076 rédigé par maître Raoudha Addassi, avocate à la cour de cassation immeuble Ennassim - bureau 18-3ème étage- rue Abou bakr al Moutawakel - Montplaisir - Tunis. Mr Mohamed el Arbi Toukabri demeurant à rue Albecili n°4 Bab el Khadhra - Tunis (identifiant unique n°1753674H) a vendu tout le fonds de commerce sis à la rue Mahdia n°6 bis 2 - Tunis consistant en un restaurant avec tous ses éléments matériels et immatériels à la société café el Mechtel - SARL sise à la rue Mahdia n°6 (identifiant unique 1502788Y).

Les éventuelles oppositions seront reçues entre les mains de la rédactrice du contrat dans un délai de 20 jours à partir de la date de la parution de cette annonce au JORT.

La même annonce a déjà été publiée au quotidien «Achourouk» le 30/4/2023.

2023401122FCCC2

Vente d'un fonds de commerce (3)

En vertu d'un acte sous seing privé du 20/4/2023 enregistré à la recette des finances de la rue d'Autriche - Tunis le 27/4/2023 sous le n°23202129 quittance n°M036084 rédigé par maître Raoudha Addassi - avocate à la cour de cassation, immeuble Ennassim - bureau 18-3ème étage rue Abou Bakr al Moutawakel - Montplaisir - Tunis, Mr Maher Bennour demeurant à la rue Hammam Remimi n°48 - Tunis (identifiant unique n°1695985V) a vendu tout le fonds de commerce sis à la rue Mahdia n°6 bis 1 - Tunis avec tous ses éléments matériels et immatériels et consacré actuellement à la vente de vêtements usés, à la société café el Mechtel - SARL sise à la rue Mahdia n°6 (identifiant unique n°1502788Y)

Les éventuelles oppositions seront reçues entre les mains de la rédactrice du contrat dans un délai de 20 jours à partir de la date de la parution de cette annonce au JORT.

La même annonce a déjà été publiée au quotidien Achourouk le 30/4/2023.

2023401123FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte S.S.P en date du 4/4/2009 enregistré à la recette des finances de Fouchana le 8/01/2020 sous le n° d'enregistrement 20200100 quittance n°M002727 Salah Ben Mohamed Ben Mohamed Ben Mabrouk titulaire de la C.I.N n°00042411 délivrée à Tunis le 30/3/1995 vend à Khaled Ben Salah Ben Mabrouk titulaire de la C.I.N n°5179038 délivrée à Tunis le 6/6/1989 tout le fonds de commerce incluant ces éléments matériaux et moraux exploité en boulangerie sis au 1er étage de l'immeuble situant à l'avenue 7 nov cité El Baccouche Mhemdia Ben Arous et enregistré au registre national des entreprises sous le n°0398855W.

Les oppositions vont être déposées dans les 20 jours de la publication au JORT à l'adresse du fonds sis au 1er étage de l'immeuble situant à l'avenue 7 nov cité El Baccouche Mhemdia Ben Arous.

Cette annonce a été publiée au journal «Echourouk» en date du 5/4/2023 sous le n°IP 223/3162.

2023401137FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé daté du 17/4/2023 et enregistré à la recette des finances Akouda en date du 18/4/2023 sous quittance n°16683 enregistrement n°23200769, Mr Haroun El Rachid Belaid a vendu à Mr Kamel Khorchani, Mr Imed Eldine Khorchani et Mr Yassine Khorchani la totalité du fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels sis à l'avenue de la République Akouda - Sousse, exploité dans l'activité de restauration.

Cette annonce a été publiée aux journaux le Quotidien et الشروق en date du 29/4/2023.

Les oppositions éventuelles seront recevables à l'étude du rédacteur de l'acte, Maître Yahyaoui Lazhar avocat auprès de la cour de cassation, sis au n°52 rue Pierre de Coubertin -Tunis, dans un délai de vingt jours au maximum à partir de la parution du présent avis au J.O.R.T.

2023401142FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Selon un contrat signé le 7 mars 2023 et enregistré à la recette des finances de Qalaat Al-Andalous le 8 mars 2023, reçu numéro MO10912 numéro d'enregistrement 23200423, La société ALTAQUALITALIA son identifiant unique 1281546A a vendu à la société ALTAQUALITALIA DISTRIBUTION son identifiant unique 1746103H tout le fonds de commerce dans le local situé à la zone industrielle mbarka Sidi Thabet, exploité comme local de commerce et vente en gros avec tous ses éléments immatériels représentés par le droit de location, la notoriété commerciale, la marque dite (LA CASA DEL CAFEE) et l'élément client.

Les oppositions sont acceptées dans un délai maximum de vingt jours à compter de la date de cette publication au Journal Officiel de la République Tunisienne entre les mains du représentant légal de la Société ALTAQUALITALIA DISTRIBUTION à son siège social situé à la zone industrielle mbarka Sidi Thabet.

Cet article a été déposé au journal le quotidien du 6 mai 2024.

2023401143FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Cité Ettadhamen en date du 3/5/2023, enregistrement n°23202212 quittance n°43661, n°16200937, Mr Farid Ben Khmaies Ben Naoui Trabelsi CIN n°07300966 a vendu à Mr Noureddine Ben Khmaies Ben Naoui Ben Abdallah CIN n°00730294 la totalité du fonds de commerce d'un restaurant sis à la Rue de l'environnement Sidi Thabet Ariana.

Les oppositions doivent parvenir l'adresse du F.C dans 21 jours à partir de la parution du présent avis au JORT.

Le présent avis a été publié au journal La Presse le 7/5/2023.

2023401154FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

Par le contrat de location enregistré à la recette des finances de Gabès le 02/05/2023 reçu 29799 n° d'enregistrement 23303692 Mme Raja ben Mahmoud Jradi a loué à Mr Mondher ben Jilani Farhat la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels de la boutique de prêt à porter située à 222 Avenue Farhat Hached à Gabès.

Les éventuelles oppositions devront être faites dans les vingt jours à compter de la parution de cet avis au J.O.R.T entre les mains de Maître Kabaou Fethi à son cabinet situé à rue Imrou el Kais à Gabès.

Cette annonce est publiée au journal la Presse le 6/5/2023.

2023T00453FCCC3

Location d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat de location d'un fonds de commerce signé le 9 août 2022 et enregistré le 31/10/2022, (sous le numéro 22304552/ quittance n°63844), M. Mohamed Ben Mustafa Ben Dou Bouzid, a loué à M. Wael bin Mohamed Ben Mohamed Khalaf Allah tous les actifs commerciaux exploités dans un fonds de commerce, s'agissant d'un café de première classe sise au boulevard 14 janvier, rue Mohamed Al- Turki Corniche Mahdia, sous le nom commercial «Al akdhar» avec tous ses éléments moraux et matériels pour une période de sept ans à partir de 1/8/2022 libre de toutes inscription de dettes ou nantissement. Toutes les objections seront acceptées entre les mains du locataire au siège de l'actif commercial susmentionné dans un délai n'excédant pas vingt jours à compter de la publication de ce contenu au Journal officiel. Cet extrait est édité par Maître Abdelfattah Abbas, avocat à la cour de cassation - Sfax.

Cette annonce est publiée au journal le Quotidien du 8/4/2023.

2023S00534FCCC3

Renouvellement d'une location d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 25/4/2023 enregistré à la recette des finances Rue Victor Hugo Sousse le 02/5/2023, n°23301886 quittance n°M030220 il a été renouvelé la location du fonds de commerce du restaurant «la gondole» sis au boulevard 14 Janvier Sousse appartenant à Mr Mohamed Hédi Souaied CIN n°02841297 résidant à l'adresse du fonds de commerce au profit de Mr Haroun ben Mohamed el Arbi Ben Mohamed Trimech CIN n°04611930 résidant au n°68 route touristique Narjes 1 Hammam Sousse El Kantaoui 4089 pour une période d'une année commençant le 01 Mai 2023 finissant fin Avril 2024.

Cet avis a été publié aux journaux Achourouk et le Quotidien le 5 Mai 2023.

2023S00542FCCC3

Location d'un fonds de commerce «Gérance libre»

En vertu d'un acte sous seing privé du 01/4/2023 enregistré à la recette des finances El Menzah 6 en date du 10/4/2023, quittance n°053220, enregistrement n°23302726, Mme Meherzia RAJHI CIN n° 0475114 a loué le fonds de commerce en gérance libre magasin n°6 situé à cité commerciale Jamil El Menzah 6 Tunis avec tous ses éléments matériels et moraux à Mme Rawya HABESSI CIN 14756242. Les oppositions doivent parvenir l'adresse du F.C dans 20 jours à partir de la parution du présent avis au JORT.

Cette annonce a été publiée dans le journal Le Quotidien le 5 Mai 2023.

2023401149FCCC3

Location d'un fonds de commerce (Gérance libre)

Suivant contrat enregistré à la recette des finances d'El Menzeh6 le 18/4/2023 sous le n° d'enregistrement 23302947 quittance n°M057167.

Mme. Wassila bent Abdallah ben Salah Mejri épouse Rafik Chitouene titulaire de la C.I.N n°00048068 a loué la gérance libre de tout le fonds avec tous ses éléments corporels et incorporels sis au 22 Avenue Ahmed Tlili exploité pour la vente des produits médicaux et paramédicaux à Mme Nadia bent Khaled ben Mokhtar Hedriche titulaire de la C.I.N n°07492854.

Les oppositions doivent être présentées entre les mains du locataire à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT.

Cet article a été déposé au journal le quotidien du 10 Mai 2023.

2023401153FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'une Association

Nom de l'association : Association du Festival National de Poésie Lyrique de Douz

Adresse : 13 Rue Bilel quartier Al-Ajamna Douz Est - Douz

Sujet : Association civile à caractère public

Objectifs :

- Soutenir les poètes lyriques, en particulier les jeunes

- Contribuer à la production nationale à travers des textes choisis

- Une tentative de lien et de communication entre poètes, compositeurs et artistes

- Encourager les jeunes à écrire le texte lyrique à travers un concours s'adressant aux enfants.

Fondateurs :

Mohamed Ben Said : Président

Mariam Abdel Nour : Secrétaire générale

Belgacem Benali : Trésorier.

2023T00446APSF1

Constitution d'une association

Nom : Association sportive des anciens jeunes d'Al -Harairia

Siège social : 21 rue Al Dustour Al Zahrouni Tunis.

Objectifs :

- Regroupement des anciens joueurs jeunes à Harairia

- Contribuer à la fourniture d'une assistance matérielle et morale aux vétérans des jeunes sportifs de Hariria

- Contribuer au développement d'activités culturelles et de divertissement

- Etablir des liens avec des associations similaires dans les objectifs

Membres :

- Président : Oussema Materi

- Trésorier : Moncef Boughanmi

- Secrétaire général : Sahbi Zahani

- Vice Président : Kais Abdi

- Responsable de l'information : Abdenacer Ben Hamida.

2023R01126APSF1

Constitution de l'Association Forum des Femmes Journalistes Tunisiennes

Nom de l'association : Forum des Femmes Journalistes Tunisiennes

Siège social : 28, rue 8600, Zone industrielle Est 1, Tunis.

Objet : Association féminine

Les objectifs :

- Renforcer les liens entre les femmes journalistes tunisiennes dans différents domaines de spécialisation et les différents médias tunisiens écrits, audiovisuels et électroniques, publics et privés.

- Valoriser le rôle des femmes journalistes et des femmes travaillant dans le secteur médiatique, garantir leur présence et productivité dans les meilleures conditions et leur accès aux postes de décision.

- Soutenir la femme en général et la femme journaliste en particulier.

- Veiller à la protection des journalistes contre toute violation envers la femme journaliste et la femme travaillant dans le secteur médiatique en général, sous toutes ses formes.

- Coordonner avec les autorités concernées et collaborer avec les associations et organisations similaires dans les objectifs nationaux et internationaux.

Composition du conseil d'administration :

Présidente de l'association : Imen Bahroun

Secrétaire générale : Sabah Toujani

Trésorière : Raja Saidani.

2023R01173APSF1

Constitution du syndicat des copropriétaires dans la Résidence «Omar»

Complexe commercial, résidentiel et bureautique

Rue Hamed El Gazali Monplaisir Tunis

Constitution et Election du Bureau syndical et de son Président

Matricule fiscal : 1821223/P/P/N/000

Suivant procès-verbal de la deuxième assemblée générale constitutive et élective du 4 Avril 2023 enregistré le 19 Avril 2023 à la Recette des Finances Montplaisir Tunis sous le n°23802353 quittance n° M044610 le syndicat des copropriétaires dans la Résidence «Omar» complexe commercial résidentiel et bureautique Rue Hamed El Gazali Monplaisir Tunis a été constitué à l'unanimité.

Le bureau syndical a été constitué et son Président est élu à l'unanimité pour une durée de deux ans renouvelable et composé comme suit :

1- Monsieur Samir Bel Haj; CIN n°08329618 : Président

2- Monsieur Abdelkayoum Essemri; CIN n°07286538 : Secrétaire général

3- Monsieur Omar El Hachicha; CIN n°11031630 : Trésorier

4- Monsieur Kaled El Benzarti; CIN n°04626963 : Membre

5- Monsieur Taoufik Alrabiei; CIN n°02557986 : Membre

6- Madame Sinda Echatti; CIN n°07423599 : Membre

7- Madame Ilhem Nagra Ep El Abidi; CIN n°01984212 : Membre

Une copie du dossier Juridique a été déposée à la Municipalité de Tunis, l'autorisation a été accordée le 28 Avril 2023 sous le n°787.

2023401144APSF1

Homologation de résolutions

Election du Président et des Membres du Syndic La Lavande

En vertu du PV de l'AGEO en date du 6 janvier 2023 le syndic des copropriétaires de la résidence la lavande située à l'avenue el Fell aux Jardins d'El Menzah 2 Mnihla Ariana en présence du notaire Abderraouf Khaled, il a été décidé la nomination de : Meriem Ben Abdallah : Présidente, Lilia Malouche : Trésorière, Lilia Douira : Secrétaire générale, Nadia Ghazouani : Trésorière adjointe : Bouthaina Ghazouani et Amel Blouza : Membres.

2023T00449APSF2

Association sporting Elfahes Handball et Tchoukball

Selon l'assemblée générale datée le 16/4/2023 enregistrée à la recette des finances d'el Fahes le 18/4/2023 enregistrement n°1687864 quittance n°17794 il été décidé de :

- Ajouter la spécialité suivante : Football, tennis, gymnastique, athlétisme.

2023R01167APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Après déduction de 40%

Poursuivant : Banque Zitouna, société anonyme, enregistrée au registre national des entreprises sous le n°1120822 H, ayant son siège social à 2 avenue Qualité de Vie, 2015 Le Kram Tunis.

Débiteur saisi : 1/ Ben Masoud Lotfi Moumni, CIN n°06291292, demeurant au bureau de contrôle des impôts de Mahdia, Mahdia.

2/ Mammi Sarnia épouse Moumni, demeurant à rue Sassi Rajab, cité El Andalos, Mahdia.

Avocat poursuivant : Maître Hakim Walid, avocat à la cour de cassation, dont l'étude est sise à la rue Mohamed Ali n°42, 1er étage, n°5, Sfax.

Immeuble saisi : Il s'agit d'un appartement luxueux à usage d'habitation objet du titre foncier n°36985 Mahdia dénommé «Hédi» d'une superficie de 123 m² sis à rue El Ferdaous Hiboun Mahdia, il est au premier étage d'un petit immeuble. Il se compose d'un salon, couloir dont se trouve trois chambres à coucher, cuisine bien équipée et deux salles de bain. L'appartement est équipé d'eau, d'électricité et du gaz, avec un ascenseur pour tout l'immeuble.

Mise à prix après déduction de 40% : Cent quarante sept mille et six cent dinars (147.600,000 D) sans les frais.

Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu à la chambre des criées du tribunal de première instance de Mahdia sis à rue Taieb Mhiri 5100 Mahdia, le lundi 5 juin 2023 (5/6/2023) à partir de 9 heures.

Visite de l'immeuble : La visite de l'immeuble saisi peut avoir lieu tous les jours pendant les horaires de travail.

Pour participer aux enchères, il faut consigner le 1/3 du prix et pour les étrangers, ils doivent se munir des autorisations exigées. La consultation du cahier des charges se fait au greffe du tribunal de première instance de Mahdia ainsi qu'à l'étude de l'avocat poursuivant Maître Hakim Walid sise à rue Mohamed Ali n°42, 1er étage n°5, Sfax et ce aux mêmes horaires.

2023X00589VEPA1

Vente aux enchères publiques suite à une saisie immobilière

Maître MEHREZ BOUSSAYENE

Avocat près la cour de cassation

«Boussayene Knani et Associés»

Tél : 71.288.688

Fax : 71.288.844

MF : 977905/MAM/000

1. Poursuivant : Société SICAR INVEST en la personne de son représentant légal, immatriculée au registre national des entreprises sous le numéro B1406641997, ayant son siège social à Tunis, 5 Avenue de Syrie, immeuble EPI Center, Bloc 12, étage 13, 1002 Tunis, en sa qualité de créancier hypothécaire, élisant domicile au cabinet de son avocat Maître Mehrez Boussayene de la Société d'Avocats «Boussayene Knani et associés», 29 avenue Alain Savary, 1002 Tunis Belvédère, identifiant unique sous le n°0977905 M.

2. Partie saisie : Monsieur Ridha Ben Mohamed el Horry, titulaire de la carte d'identité nationale n°01801268 en sa qualité de débiteur hypothécaire principal, demeurant au 8 Rue 8612, Charguia I, Tunis.

3. Avocat poursuivant : Maître Mehrez Boussayene, avocat près la Cour de Cassation, de la société «Boussayene Knani & Associés», ayant son cabinet au 29 Avenue Alain Savary, Belvédère 1002 Tunis, MF 0977905 M.

4. Immeuble saisi : Il s'agit de l'immeuble objet de l'adjudication est dénommé «SAADA», composé d'une pièce rectangulaire sur le bord de la route pavée MC27 située au centre de la ville Menzel Temime comprenant une résidence moderne de première classe, contenant deux étages, deux entrepôts, un second bâtiment de gardiennage, un jardin bien équipé, une piscine et disposent de toutes les installations de base. Ledit immeuble appartient à Monsieur Ridha Ben Mohamed el Horry et composé de la parcelle n°A465 d'une superficie de 1620 m² sise à Menzel Temime, Gouvernorat de Nabeul. Les murs extérieurs de l'immeuble sont en briques doubles et les intérieurs sont en briques d'une épaisseur de 15 cm. Les portes sont d'une qualité supérieure, les fenêtres sont en aluminium. Le sous-sol d'une superficie de 235 m² se compose d'une entrée principale et de 3 espaces couverts d'une superficie de 49.30 m² et de 3 salons, 1 chambre à coucher, 1 cuisine, 1 salle à manger, salle de bain et 2 toilettes, un espace et escalier dallé de marbres extra menant au premier étage dont la superficie totale couverte est de 235 m², composé de 3 espaces couverts, 2 salons, 3 chambres à coucher, 2 salles de bains, 2 toilettes et espace, tous les sols de la résidence sont carrelés de marbre extra et de faïence de haute qualité.

Tout cela, tel qu'il a été diagnostiqué dans le rapport de l'expert Habib Ferjani en date du mois d'avril 2022 en vertu de l'ordonnance sur requête n°81042 délivrée par le président du tribunal de première instance de Nabeul le 16/9/2021.

5. Mise à prix : Le Prix est de trois millions cinq cent quarante huit mille sept cent soixante six dinars sept cent millimes (3.548.766,700 Dinars) sans les frais et honoraires qui sont fixées le jour de l'audience.

6. Date et lieu de la vente : La vente aura lieu le mercredi quatorze juin 2023 (14/6/2023) à partir de 9 h à la chambre des criées du tribunal de première instance de Nabeul, sis à l'Avenue Taieb Mhiri, Nabeul.

7. Visite de l'immeuble : Tous les jours de la semaine pendant la journée.

2023401148VEPA1

Avis aux créanciers

Avis aux créanciers

Société SANIFOOD - SA

MF : 124506C

Monsieur Noureddine Ayoub, Syndic de faillite de la société SANIFOOD - SA -, situé au 6 rue Ibn Khaldoun, à Radés informe les créanciers de cette société que le tableau de créances a été approuvé par le juge commissaire de faillite et déposé au greffe du Tribunal de Première Instance de Ben Arous le 11/4/2023.

2023R01141VEPA2

Dissolution

HD DISTRIBUTION

Capital social de 10 000 DT

Siège social : 08 Rue Claude Bernard 1002 Tunis Belvédère

Identifiant unique : 1496195M

Il appert du PV de l'assemblée générale extraordinaire des associés tenue le 4/4/2023 enregistré à la recette des finances le 31/3/2023 sous le numéro 23501455 quittance n°21821 qu'il a été décidé la dissolution volontaire et anticipée de

la société et la nomination de Madame Hanene Epse DAADOUCHA titulaire de la carte d'identité nationale 00285596, comme liquidateur. Cette opération a été déclarée au Registre National des Entreprises sous le dossier n°202398703 en date du 11/4/2023.

A cet effet le Liquidateur invite tous les créanciers à produire leur créance dans un délai d'un mois à partir de la parution de cet avis et ce à l'adresse suivante : 08 Rue Claude Bernard 1002 Tunis le Belvédère.

Tél : 0021693211 977 - Mail : hddistribution3101@gmail.com

2023R01159VEPA2

Décision d'ouverture de la procédure du règlement judicaire

Concernant la société SOFAM

Identifiant unique 1175651F

Siège social : la zone industrielle Route de Baten 3140 Kairouan Nord

Le 11 avril 2023 et sous le numéro 51/2023, Monsieur le Président du Tribunal de Première Instance de Kairouan, a rendu cette décision qui énonce l'ouverture de la procédure du règlement judicaire et la période de son contrôle de neuf mois à partir de la date de la décision avec la suspension des procédures d'exécution et le report de la déchéance à l'encontre du débiteur en application de l'article 449, considérant la date de la décision comme date de cessation de paiement et la désignation de Monsieur Taoufik Zannouni, le juge - commissaire et la désignation de Monsieur Mondher Nakra, administrateur judicaire pour réaliser tous les actes qui lui sont confiés conformément à la loi susvisée et qu'il procédera personnellement à l'inventaire des biens de l'entreprise et à leur évaluation et déposer une copie de l'inventaire au greffe du tribunal et il doit remettre un rapport préliminaire dans un délai n'excédant pas deux mois sur la situation économique, financière et sociale de l'établissement et il doit contrôler les actes de gestion. A compter de la décision il est interdit au débiteur de procéder à toute aliénation des actifs fixes, de les hypothéquer ou d'aliéner l'un quelconque des éléments du patrimoine financier de l'entreprise sans autorisation spéciale et l'administrateur judicaire devra étudier le programme de sauvetage présenté par le débiteur ou le modifier si nécessaire conformément aux dispositions de l'article 452 dans les délais prévus et il devra aussi accomplir tous les actes de publicité nécessaires.

2023S00540VEPA2

Décision préparatoire

Au transfert de la société "CLINIQUE OKBA" à un tiers

Identifiant unique : N°0455036 N

Maître Nizar Dridi

Interprète assermenté

37, Rue Mokhtar Attia 1001 Tunis

Tél. : (71) 33 52 62

Fax : (71) 33 94 75

E-mail : nizar.dridi@plenet.tn

La Chambre Choura du Tribunal de Première Instance de Kairouan, en son audience tenue le 28 février 2023, sous le n°46/2019 ; a rendu une décision préparatoire stipulant le transfert intégral de la société "CLINQIUE OKBA" (Identifiant unique n°0455036 n); à un tiers ; avec nomination du juge M. Taoufik Zanouni en qualité de juge-commissaire, et de M. Mondher Nagra en qualité de liquidateur judiciaire, aux fins de dresser le cahier des charges de transfert dans un délai maximum de vingt jours à compter de la date du prononcé de la présente décision ; de sorte que la société susnommée soit nette de toutes ses dettes et inscriptions antérieures ; avec la désignation de :

1/ M. Salim Taktak en tant qu'expert judiciaire en bâtiment, en diagnostiquant le bien immobilier dans lequel s'exerce l'activité, et en appliquant les arguments de la propriété de l'entreprise en termes de bordures, de localisation et de superficie avec des plans géométriques dessinés avec précision, et il peut solliciter l'assistance de M. Mohamed Omran Mehrezi, l'expert judiciaire en mesurage foncier, et clore ses fonctions dans le cadre d'un premier rapport adressé au gestionnaire judiciaire sans en porter la valeur afin qu'il puisse l'approuver lors de sa préparation de cahier de charges de transfert ; et un deuxième rapport descriptif portant la valeur adressé au juge-commissaire dans une enveloppe scellée.

2/ Monsieur Ammar Missaoui, en tant que expert mécanique pour l'inventaire des biens mobiliers, avec une indication des aspects de la disposition des affaires de ceux-ci et les diagnostiquant avec précision avec une indication de ses fonctions chapitre par chapitre, l'inventaire des biens et son état, et l'achèvement de ses travaux dans un premier rapport descriptif qui s'adressait au gestionnaire judiciaire sans en porter la valeur ; et un deuxième rapport descriptif portant la valeur adressé au juge-commissaire dans une enveloppe scellée.

3/ Monsieur Nasreddine Bssili, en tant que expert-comptable, qui diagnostique Le fonds de commerce exploité dans le bien avec ses éléments matériels et moraux, et il est en droit de s'appuyer sur ce que les deux experts, Salim Taktak et Ammar Missaoui, ont conclu dans leurs travaux, et le commissaire aux comptes doit fournir les éclaircissements nécessaires chaque fois si nécessaire, et il doit régulariser la valeur des soldes d'actifs dans un premier rapport descriptif adressé au gestionnaire judiciaire sans en porter la valeur, et un deuxième rapport portant la valeur adressée au juge commissaire dans une enveloppe scellée.

4/ Aussi, il faut que M. Mohamed Moncef Bedoui, le directeur général de la société, doit assurer la garde de tous les bénéfices de la société jusqu'à l'achèvement des procédures de transfert.

5/ L'autorisation au gestionnaire judiciaire, M. Mondher Nagra, annonçant l'autorisation d'ouvrir les délais de réception des offres au Journal Officiel de la République Tunisienne et dans deux journaux dont l'un est arabophone, pendant une durée de trois jours après le vingtième jour à compter de la date du prononcé de la présente décision préparatoire. Les frais de publicité et les honoraires des experts sont à la

charge de l'entreprise concernée par le transfert, et le greffier doit en informer la commission de suivi des institutions économiques avec cette disposition.

2023S00541VEPA2

Faillite de la société SAM LED-SARL

Identifiant Unique : 1674088D

En vertu du jugement du tribunal de première instance de Sfax n°10798 du 25 Avril 2023, la Société SAM LED société à responsabilité limitée sis à la Route Mahdi km 10 Markez Sebaii Sfax, a été déclaré en faillite, la date de cessation de payement a été fixé au 7 Mai 2021. Mr Hatem Kharrat est désigné juge commissaire et Mr Bilel HACHICHA syndic de faillite.

Les créanciers sont invités à produire leurs titres de créance dans les délais impartis à l'adresse du syndic, avenue Hédi NOUIRA immeuble la couronne 8ème étage escalier B bureau n°1 Sfax.

2023X00596VEPA2

Appel d'offre

Cession aux tiers de la société

«BORTEX TUNISIA»

MF : 0719248 p

Capital social : 2.389.800.000 dinars

Siège social : Zone Industrielle Ezzahra Ben Arous

L'expert Mr Ezzeddine Habib sis au «08, rue de Koweït Lafayette 1002 Tunis» lance un appel d'offre concernant la cession de la société «BORTEX tunisia» aux tiers objet de règlement judicaire n°308 rendu par le tribunal de première instance de Ben Arous le 6/7/2022 suite à la décision de juge commissaire en date du 25/4/2023 sous le n°1743.

Les personnes intéressées peuvent retirer le cahier des charges moyennant le paiement de la somme de (350,000) dinars non restituable.

La date limite pour la remise des offres soit au plus tard le 31/5/2023.

Pour plus d'informations, contacter 71.834.458 ou 24.174.990.

2023401129VEPA2

Nomination d'un liquidateur pour les biens communs

En vertu d'une requête présentée par Monsieur le Président du Tribunal de Première Instance de Nabeul en date du 8/3/2023 sous le n°90959, Monsieur Ben Amor Mustapha a été nommé liquidateur pour les propriétés communes entre Linda Ben Rachid Erraies et Hédi Ben Fradj Chrada, afin de déterminer une liste de ces biens et de leurs dettes.

Toute personne intéressée pourra s'adresser au liquidateur à son bureau sis au 08 Rue Koweït 2ème étage Bureau n°10 Lafayette Tunis - Tél 97554399/71830092.

2023401138VEPA2

Jugement : Nomination d'un séquestre

Société MUTUELLES DES SERVICES AGRICOLES samach Grombalia

Siège social : Rue Sousse Km 33 Samach Grombalia

MF : 011711L

En vertu de la décision d'appel n°38557 rendue par le Tribunal d'appel de Nabeul le 22/3/2023, Mr Wissem Ben Mansour a été remplacé par Mr Ben Amor Mustapha en qualité de séquestre de la société pour la gérer.

Toute personne intéressée pourra s'adresser au séquestre à son bureau sis au 08 Rue Koweït 2ème étage Bureau n°10 Lafayette Tunis - Tél 97554399/71830092.

2023401139VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'AGO

COMPAGNIE GENERALE DES ECHANGES

S.A au capital de 250.000 DT

Siège social : Immeuble Golden Tower Bureau A 4-1 Centre Urbain Nord 1082-Tunis

M.F : 0587811L

Messieurs les actionnaires de la Compagnie Générale des Echanges S.A sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le 15 Juin 2023 à 10H au siège social de la société à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du rapport d'activité et des états financiers de l'exercice 2022.

- Approbation des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice

2022.

- Affectation du résultat de l'exercice 2022.

- Quitus aux administrateurs.

- Questions diverses.

2023T00450SANB3

Convocation

AGENCE MARITIME MOHAB.SA

IU : 003717 WAM 000

Capital : 3 400 000 DT

Adresse : Imm. Donjon Khyranis Les Berges du Lac

Messieurs les actionnaires de la société AGENCE MARITIME MOHAB sont priés d'assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le samedi 27 mai 2023 à 9 heures au siège social Bureau n°112, Imm. Donjon Khyranis, Cité Les Pins, Les Berges du Lac en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapports du Conseil d'administration et du Commissaire aux Comptes sur les états financiers et les états financiers consolidés de l'exercice 2022 ;

- Approbation, s'il y a lieu, de la gestion, des états financiers et des états financiers consolidés de l'exercice 2022 et quitus aux administrateurs;

- Approbation, s'il y a lieu, des conventions relevant de l'article 200 du CSC ;

- Affectation des résultats.

Tous les documents de cette assemblée sont à la disposition des actionnaires au siège social aux Berges du Lac - Tunis.

2023T00454SANB3

Convocation

Société «IMMOBILIANA DE PROMOTION IMMOBILIERE SA»

Société anonyme

Au capital de 50.000 DT

Siège social : 7 Rue Amilcar Tunis

Identifiant Unique : 1241956T

Tél.: 71.326.122

Fax : 71.322.712

Les actionnaires de la société «IMMOBILIANA DE PROMOTION IMMOBILIERE SA» sont convoqués à la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui aura lieu le Jeudi 01 Juin 2023 à 10 heures au siège social sis à Tunis au 7, Rue Amilcar, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Augmentation du capital social

2. Modification des statuts.

2023T00455SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire n°14 du 7 juin 2023

SONEDE INTERNATIONAL

Société anonyme

Au capital de 2.716.000 dinars

Siège social : Colisée Soula Escalier B - 3ème étage El Manar II - 2092 Tunis

Registre de commerce : B24156242009

Matricule fiscal : 1119736V/A/M/000

Le Conseil d'Administration de la société convoque les actionnaires de SONEDE INTERNATIONAL à l'Assemblée Générale Ordinaire n°14 qui aura lieu le mercredi 7 juin 2023 à 11 h au 5ème étage de la SONEDE sis à l'Avenue Slimane Ben Slimane, El Manar II Tunis 2092.

Ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire :

1- Approbation des procédures de convocation de l'AGO.

2- Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2022.

3- Lecture du rapport général du Commissaire aux Comptes au titre de l'exercice 2022.

4- Lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes et approbation des conventions des articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales.

5- Approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2022 et affectation du résultat de l'exercice.

6- Quitus aux Administrateurs.

7- Jetons de présence.

8- Pouvoir.

Tout actionnaire peut se faire représenter par quelqu'un d'autre à condition de le faire munir d'un pouvoir dont le modèle est disponible au siège de SONEDE International sis au Colisée Soula Escalier B-3ème étage El Manar 2 - 2092 Tunis.

Pour tout renseignement contacter le numéro de téléphone 71.875 .860

Conformément aux clauses de l'article 280 du Code des Sociétés Commerciales tous les documents afférents à cette Assemblée sont mis, dans les délais réglementaires, à la disposition des actionnaires au siège de SONEDE International.

Cet avis constitue une invitation personnelle à tous les actionnaires.

2023R01160SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire n°4 du 7 juin 2023

SONEDE INTERNATIONAL

Société anonyme

Au capital de 2.716.000 dinars

Siège social : Colisée Soula Escalier B - 3ème étage El Manar II - 2092 Tunis

Registre du commerce : B24156242009

Matricule fiscal : 1119736V/A/M/000

Le Conseil d'Administration de la société convoque les actionnaires de SONEDE INTERNATIONAL à l'Assemblée Générale Extraordinaire n°4 qui aura lieu le mercredi 7 juin 2023 à 12h du matin, au 5ème étage de la SONEDE sis à l'Avenue Slimane Ben Slimane, El Manar II Tunis - 2092.

Ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire :

1- Approbation des procédures de convocation de l'AGE.

2- Mise à jour du statut.

Tout actionnaire peut se faire représenter par quelqu'un d'autre à condition de le faire munir d'un pouvoir dont le modèle est disponible au siège de la SONEDE International sis au Colisée Soula Escalier B - 3ème étage El Manar 2 - 2092 Tunis.

Pour tout renseignement contacter le numéro de téléphone 71.875 .860

Conformément aux clauses de l'article 280 du Code des Sociétés Commerciales tous les documents afférents à cette Assemblée sont mis, dans les délais réglementaires, à la disposition des actionnaires au siège de la SONEDE International.

Cet avis constitue une invitation personnelle à tous les actionnaires.

2023R01161SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

DELICE HOLDING - DH - SA

Société anonyme

Au capital de 549 072 620 dinars

Divisée en 54.907.262 actions nominatives de 10 dinars chacune

Siège social : Immeuble JOUMENA, zone d'activité Kheïreddine, la Goulette - Tunis

MF : 1299178L/A/M/000

IU : 1299178L

Le Conseil d'Administration de la société DELICE HOLDING - SA-«DH» informe tous les actionnaires que l'Assemblée Générale Ordinaire de la société se tiendra le jeudi 08 juin 2023 à 10 heures au siège social sis à l'Immeuble JOUMENA, zone d'activité Kheireddine, la Goulette - Tunis pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport d'activité individuel et du rapport d'activité consolidé;

2. Lecture des rapports des Commissaires aux comptes et approbation des états financiers individuels et consolidés;

3. Approbation des conventions réglementées;

4. Affectation du résultat;

5. Quitus aux Administrateurs;

6. Fixation du montant des jetons de présence;

7. Fixation des rémunérations des membres du Comité Permanent d'Audit Interne;

8. Information à l'Assemblée Générale en application des dispositions des articles 192 et 209 du Code des Sociétés Commerciales;

9. Autorisation à donner au Conseil d'Administration en vue de permettre à la Société d'intervenir sur ses propres actions;

10. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

Observation :

Les documents relatifs à l'Assemblée Générale Ordinaire du 8 juin 2023, sont mis à la disposition des actionnaires, tout au long de la période fixée par la loi en consultation et téléchargeable via le site web: http://www.delice.tn/(rubrique investisseurs).

Les mêmes documents ci-dessus cités sont mis à la disposition des actionnaires tout au long de la période fixée par la loi au siège social de la société.

2023R01164SANB3

Convocation des membres du conseil d'administration

Société Tunisienne Des Peintures «ASTRAL»

S.A. au capital de 12.500.000 Dinars

GP 1, Route de Sousse - Km 5,5 - 2033 Mégrine

L'identifiant Unique : 0002454M

Messieurs les Administrateurs sont convoqués à la réunion du Conseil d'Administration, qui se tiendra le lundi 5/6/2023 à 9H, au siège social de la Société et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Arrêté des états financiers de l'exercice clos au 31.12.2022 ;

2) Lecture du projet de rapport du Conseil d'Administration destiné à l'Assemblée Générale Ordinaire et relatif à l'activité de la société durant l'exercice 2022 ;

3) Projet d'affectation des résultats de l'exercice 2022 ;

4) Proposition de renouvellement du mandat d'administrateurs;

5) Soumission pour approbation de la radiation des créances;

6) Approbation des coûts du support et de l'assistance informatique pour l'année 2023 ;

7) Approbation des coûts du support par Akzonobel à la Supply Chain locale (usine, sécurité, achats, et R&D) pour l'année 2023 ;

8) Convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2022 ;

9) Fixation de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire;

10) Questions diverses.

2023R01169SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Compagnie Touristique Arabe

SA au capital de 15.098.120 dinars

Marina Cap Monastir

Messieurs les actionnaires de la Compagnie Touristique Arabe sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le mercredi 6 juin 2023 à 11 heures au siège social sis à la Marina Cap Monastir, à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire relatif à l'exercice 2022 ;

- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2022 ;

- Approbation des états financiers clos au 31/12/2022 ;

- Approbation des opérations et conventions régies par l'article 200 du code des sociétés commerciales ;

- Quitus aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice clos au 31/12/2022 ;

- Affectation du résultat de l'exercice 2022 ;

- Fixation des rémunérations des administrateurs au titre de l'exercice 2022 ;

- Pouvoir à donner.

2023S00544SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Compagnie Touristique Arabe

SA au capital de 15.098.120 D

Marina Cap Monastir

Messieurs les actionnaires de la Compagnie Touristique Arabe, sont convoqués pour la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire le 6 juin 2023 à 12 heures à Marina Cap Monastir pour statuer sur les points inscrits à l'ordre du jour ci-après :

- Lecture des rapports du conseil d'administration afférent à la continuité de l'activité de la société conformément aux dispositions de l'article 388 et suivant du CSC,

- Pouvoir à donner.

2023S00545SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE D'ETUDES ET D'AMENAGEMENT DES COTES NORD DE LA VILLE DE SFAX

Société anonyme

Au capital : 2.250.000 dinars

Siège social : Route Sidi Mansour Km 3,5 au Niveau de La Rocade PK 4 - Sfax

Identifiant unique : 036507 R

Messieurs les actionnaires de la Société d'Etudes et d'Aménagement des Côtes Nord de la Ville de Sfax sont invités à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le mardi 6 juin 2023 à 10 h au siège de la société sis à la Route Sidi Mansour Km 3,5 Sfax à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport de gestion relatif à l'exercice 2022,

2. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatif à l'exercice clos le 31/12/2022,

3. Approbation du rapport de gestion relatif à l'exercice 2022,

4. Approbation des états financiers de l'exercice 2022,

5. Fixation du montant des jetons de présence alloués aux administrateurs au titre de l'exercice 2022,

6. Affectation des résultats de l'exercice 2022,

7. Approbation des conventions règlementées prévues par l'article 200 du code des sociétés commerciales,

8. Renouvellement du mandat des membres du Conseil d'Administration pour les exercices 2023, 2024 et 2025,

9. Quitus aux membres du conseil d'administration,

10. Questions Diverses.

2023X00594SANB3

Convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire

SOCIETE NOUR ELMAAREF

Société anonyme

Au capital de 484 000 Dinars

Siège social : 16 Avenue El Bosten Sfax

Identifiant Unique : 1255303H

Messieurs les actionnaires :

Nous avons l'honneur de vous inviter pour assister à l'assemblée générale ordinaire prévue pour le vendredi 16 Juin 2023 à partir de 11 h au siège social de la Société Nour El Maaref sise à Av 13 Août La Poudrière Sfax, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Ratification du mode et délai de convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire.

- Lecture et approbation du rapport de gestion pour l'exercice 2022.

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2022.

- Approbation des états financiers de l'exercice 2022.

- Approbation des conventions réglementées prévues par l'article 200 du code des sociétés commerciales.

- Affectation des résultats de l'exercice 2022

- Quitus aux membres du conseil d'administration

- Pouvoirs pour formalités.

2023X00602SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

YADIS HOLDING

S.A. au capital de 7 656 000 dinars

Siège social : Immeuble SOFIDE, angle rue du métal et rue des entrepreneurs ZI Charguia II - 2035 Tunis Carthage

Identifiant unique RNE : 0964787 G

N° Affiliation CNSS : 269352 - 80

Messieurs et mesdames les actionnaires de la Société Yadis Holding sont invités à assister à L'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le mardi 6 Juin 2023 à 10 heures au siège de la société sis à l'Immeuble SOFIDE angle rue du métal et rue des entrepreneurs ZI Charguia II - 2035 Tunis Carthage, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen des états financiers et des états financiers consolidés de l'exercice 2022,

- Lecture du rapport annuel de gestion et du rapport de gestion du groupe de l'exercice 2022,

- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes et de son rapport sur les états financiers consolidés de l'exercice 2022,

- Approbation du rapport annuel de gestion et des états financiers arrêtés au 31/12/2022,

- Approbation du rapport de gestion du Groupe et des états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2022,

- Approbation des conventions réglementées,

- Affectation des résultats,

- Quitus aux membres du Conseil d'Administration,

- Pouvoirs pour formalités.

2023401124SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

COMPAGNIE MONASTIRIENNE IMMOBILIERE & TOURISTIQUE

S.A au capital de : 9 100 000 dinars

Siège social : 15 Rue 1er Juin J002 Tunis

Identifiant unique : 0009097R

Messieurs les actionnaires de la société COMIT sont invités à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu au 72 Bis, Rue des Minéraux Z.I La Charguia 1 2035 Tunis - Carthage le 5 Juin 2023 à Neuf heures à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du conseil d'administration au titre de l'exercice 2022,

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes au titre de l'exercice 2022.

- Examen et approbation s'il y a lieu, des états financiers de l'exercice 2022 et des conventions réglementées,

- Quitus aux administrateurs au titre de l'exercice 2022,

- Affectation des résultats de l'exercice 2022.

2023401131SANB3

Société La Tunisienne des Toiles Industrielles «TTI»

Société anonyme

Au capital de 800.000 Dinars

Siège social : 44, Rue de Cordoue EL Manar 1 - 2092 Tunis

Identifient Unique : 0869776T

1/ Messieurs les actionnaires de la Société La Tunisienne des Toiles Industrielles «TTI», sont invités à se réunir en assemblée générale ordinaire le lundi douze juin 2023, à dix heures au siège social de la société, en vue de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Autorisation de dépassement des délais impartis pour la tenue de l'assemblée annuelle des exercices 2020 et 2021.

2. Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration pour les exercices 2020 et 2021.

3. Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs aux exercices 2020 et 2021.

4. Examen et approbation des états financiers des exercices 2020 et 2021.

5. Approbation des conventions réglementées prévues par l'article 200 du code des sociétés commerciales.

6. Affectation des résultats des exercices 2020 et 2021.

7. Quitus aux membres du conseil d'administration.

8. Nomination des administrateurs.

9. Nomination d'un Commissaire aux Comptes.

10. Application des dispositions des articles 192 et 209 du code des sociétés commerciales.

11. Questions diverses.

12. Pouvoirs pour formalités.

2/ Messieurs les actionnaires de la Société La Tunisienne des Toiles Industrielles «TTI» sont invités à se

réunir en assemblée générale extraordinaire le lundi douze juin 2023 à onze heures au siège social de société, en vue de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Augmentation du capital en numéraire de deux cent mille (200.000) dinars pour le porter de huit cent Mille (800.000) dinars à Million (1.000.000) dinars avec suppression du droit préférentiel de souscription.

2. Modification de l'article 7 des statuts.

3. Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement de formalités.

2023401145SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE IMMOBILIERE DES MUTUELLES

Siège social : 120, Rue de Yougoslavie - Tunis

Matricule fiscal : 006217/S/P/M/000

Capital social : 400.000 DT

RNE : 6217/S

Messieurs les actionnaires de la Société Immobilière des Mutuelles sont priés de bien vouloir assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le Jeudi 15 juin 2023 à 9 heures au siège de la Caisse Tunisienne d'Assurances Mutuelles Agricoles 100, Avenue de la Liberté 1002 - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du Rapport d'Activité du Conseil d'Administration relatifs à l'Exercice 2022 et présentation des Etats financiers dudit exercice.

2. Lecture du Rapport général du commissaire aux comptes relatifs à l'Exercice 2022.

3. Lecture du Rapport spécial du commissaire aux comptes et approbation des conventions réglementées, qui y sont mentionnées.

4. Approbation du Bilan et des Etats Financiers de l'Exercice 2022.

5. Affectation des résultats de l'exercice 2022.

6. Quitus aux administrateurs pour l'exercice 2022.

7. Formalité Juridiques.

2023401146SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Foncière de Tunisie

Société anonyme

Au capital de 150.000 DT

Siège social : 120, rue Radhia Hadded (ex rue de Yougoslavie) Tunis

RNE : 6218/T

M.F : 6218 T/P/M/000

Messieurs les actionnaires de la Société Foncière de Tunisie sont priés de bien vouloir assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le jeudi 15 juin 2023 à 10 heures au siège de la Caisse Tunisienne d'Assurances Mutuelles Agricoles 100, Avenue de la Liberté - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du Rapport d'Activité du Conseil d'Administration relatifs à l'Exercice 2020 et présentation des Etats financiers dudit exercice.

2. Lecture du Rapport général du commissaire aux comptes relatifs à l'Exercice 2022.

3. Lecture du Rapport spécial du commissaire aux comptes et approbation des conventions réglementées, qui y sont mentionnées.

4. Approbation du Bilan et des Etats Financiers de l'exercice 2022.

5. Affectation des résultats de l'exercice 2022.

6. Quitus aux administrateurs pour l'exercice 2022.

7. Formalité Juridiques.

2023401147SANB3

Autres sociétés

Société Mutuelle de base de services agricole

"Etaoufik" Elhamma

1229289/ENM/000

Le conseil administratif de la société mutuelle de base de service agricole mutuelle de base de service agricole "Etaoufik " Elhamma" informe tous ses adhérents qu'une assemblée générale électorale pour les années 2018/2019/2020.

Sera tenu le lundi 22 mai 2023 à 10h du matin au siège de la délégation rue El Afsa pour statuer sur l'ordre du jour qui suit :

Lecture de rapport moral et financier de l'année 2018/2019/2020.

1229289/ENM/000

2023R01172SODB3

Assemblée générale ordinaire 2022

Société mutuelle de base de services agricoles "coravis" Sfax

MF : 0045477ENM000

Identifiant unique : 045477E

Le président du conseil d'administration de la Société mutuelle de base de services agricoles "coravis" Sfax a l'honneur d'inviter tous les adhérents à participer à l'assemblée générale ordinaire de l'exercice 2022 qui sera tenue le lundi 5 Juin 2023 à neuf heures et demi du matin à l'HOTEL NAHER ELFOUNOUN route Teniour km3.5 à Sfax au sujet de l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport moral et financier du conseil d'administration et présentation des états financiers 2022.

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes exercice 2022

- Discussion des rapports du conseil d'administration et approbation par l'assemblée générale (donner ou refuser le quitus aux administrateurs).

- Affectation du résultat exercice 2022.

- Assainissement de la liste des adhérents (démission d'un adhérent et remboursement des parts sociales).

- Renouvellement de la mission du commissaire aux comptes pour les années 2023, 2024 et 2025.

Observation :

- Les états financiers et les rapports seront mis à la disposition des adhérents 8 jours avant la date de l'assemblée générale.

2023X00587SODB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

(Pour la deuxième fois)

SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE EL HAMMA

Rue Bachir Sfar El Hamma 6020

Matricule fiscal : 0588599 G

Mesdames et Messieurs, les actionnaires de la Société de développement économique El Hamma, sont convoqués à assister à l'assemblée générale extraordinaire reporté, vu l'absence de quorum, qui aura lieu le vendredi 02 juin 2023 à dix heures du matin au siège de la société, rue Béchir Sfar El Hamma Gabès, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Validation du retard de l'assemblée générale extraordinaire.

2- La situation de la société selon l'article 388 du code de société commerciale.

3- Les pouvoirs à donner.

2023X00591SODB3

Assemblée générale ordinaire

SOCIETE MUTUELLE DE BASE DES SERVICES DE PECHE TABARKA

Société au capital de 9 340 DT

Siège social : Port de Pêche Tabarka

MF : 038097 D

RC : B1146251997

CNSS : 93072/49

Le Conseil d'administration de la Société Mutuelle de base des Services de Pêche TABARKA informe les Adhérents de la Société que la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire aura lieu le jeudi 8 juin 2023 à 10 heures du matin à l'hôtel TROPICA Tabarka à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation des rapports du Conseil d'Administration sur l'exercice 2022.

2. Lecture et approbation des rapports du commissaire aux comptes de l'exercice 2022.

3. Approbation des états financiers de l'exercice 2022.

4. Quitus aux Administrateurs de l'exercice 2022.

5. Affectation du résultat de l'exercice 2022.

6. Renouvellement du tiers des membres du Conseil d'administration et détermination du nombre de ses membres.

7. Présentation et discussion des nouvelles demandes d'adhésion.

2023401140SODB3

ACTES ADMINISTRATIFS

Avis au public

Avis au public

Le public est informé que la Sté «huilerie aymen et ses frères» situé à Rhima Hhadjeb Layoun du Gouvernorat de Kairouan a présenté une demande enregistrée au siège du Gouvernorat de Kairouan sous le n°4276 en date du 21 mars 2023 en vue d'obtenir une autorisation d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie dont l'activité consiste en une huilerie sise à Rhima Hhadjeb Layoun du Gouvernorat de Kairouan a présenté une demande enregistrée au siège du Gouvernorat conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés aux sièges de la délégation de Hhadjeb Layoun Toutes les réclamations que les intéressés croiraient devoir présenter contre l'exploitation de l'établissement seront reçues par le délégué de Hhadjeb Layoun ou le Gouverneur de Kairouan dans un délai d'un mois à compter de la date d'affichage de cet avis.

Le public est informé que la Sté «AIDY and AIDY DES HUILES» situé à Aouayed km 74 Chrarda du Gouvernorat de Kairouan a présenté une demande enregistrée au siège du Gouvernorat de Kairouan sous le n°5289 en date du 10 avril 2023 en vue d'obtenir une autorisation d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie dont l'activité consiste en une huilerie sise à Aouayed km 74 Chrarda du Gouvernorat de Kairouan a présenté une demande enregistrée au siège du Gouvernorat conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés aux sièges de la délégation de Chrarda Toutes les réclamations que les intéressés croiraient devoir présenter contre l'exploitation de l'établissement seront reçues par le délégué de Chrarda ou le Gouverneur de Kairouan dans un délai d'un mois à compter de la date d'affichage de cet avis.

DIVERS

Avis au public

Déclaration de perte de titre de propriété

Déclarer Sasia bint Hamtin Rafraf, titulaire de la carte nationale d'identité numéro 01876034, annonce avoir perdu le titre de propriété numéro 16106/11, objet du titre foncier numéro 45599 Kairouan, selon l'acte de perte numéro 69 en date du 3 avril 2023.

2023S00533DIVD2

Avis

Ahmed Abid annonce que les héritiers de Taoufik Abid possède un lot de terrain provenant par l'acte notarié à l'attestation des deux notaires Mounir Dammak et Khaled Ben Hmida le 25/11/2007 et par l'acte notarié à l'attestation des deux notaires Abdelaziz Abid et Zouhir Kallel le 24/7/1984.

Et il déclare qu'il a perdu l'acte notarié et il désire se faire délivrer une autre copie originale tous contestataires devra s'adresser au bureau du notaire Hichem Fourati situé à l'avenue Hédi Chaker Sakiet Ezzit Sfax dans un délai de 30 jours à partir de la date de la parution de cet avis.

2023X00588DIVD2

Avis

Akila Hamaiidi avise être propriétaire d'une parcelle de terre de superficie 902 m² contenant une maison sise à la route de Tunis Km 8 Sfax ayant perdu son titre de propriété elle veut

extraire l'acte original tout celui qui porte plainte est tenu d'intervenir au notaire Ilyes Karray rue des notaires Sfax dans un délai de 30 jours.

2023X00592DIVD2

Avis

Mohamad Taktak annonce qu'il possède une maison située à la route de Tunis Km 3 Sfax dont l'origine de propriété est un acte notarié enregistré à Sfax le 28 mai 2008 quit n°M025430 rédigé par les deux notaires Mahmoud Elmziou et Lotfi Elmziou et déclare qu'il a perdu l'acte sus-indiqué et désire se faire délivrer une autre copie originale. Tout contestant devra s'adresser au cabinet du notaire maître Mohamed Mrabet situé à la rue Carthage immeuble Médina Centre Bloc B 3ème étage Sfax dans un délai ne dépassant pas 30 jours à compter de cet avis.

2023X00593DIVD2

Avis

Mme Beji Hamida annonce que son Titre n°02/44959 objet de titre foncier n°84092 Sfax a disparu, elle veut extraire un acte original tout contestant devra s'adresser au bureau du notaire Agrebi Souad à Sfax dans un délai de 20 jours passé ce délai aucune opposition ne sera prise en considération.

2023X00597DIVD2

Avis

Mme Trabelsi Souad annonce que son Titre n°02/44960 objet de titre foncier n°84092 Sfax a disparu, elle veut avoir un extrait de cet acte original tout contestant devra s'adresser au bureau du notaire Agrebi Souad à Sfax dans un délai de 20 jours passer ce délai aucune opposition ne sera prise en considération.

2023X00598DIVD2

Avis

Les héritiers de Nafisa Chaari déclarent la perte de titre de propriété d'un dépôt situé à la route Kaid Mhammed km 1 et ils veulent extraire un autre titre au lieu de titre perdu aucune réclamation ne sera acceptée après un délai de 30 jours chez le notaire Kais Karray à Sfax.

2023X00599DIVD2

Avis

Monsieur Bassem Ben Abdelmajid Jribi a perdu son acte de vente rédigé le 5 avril 2017 enregistré le 4 septembre 2017 quittance n°M066360 par les notaires Mohamed Nader Maaloul et Mhamed Trabelsi concernant une parcelle de terre contenant 14 pieds d'oliviers situé à Sfax route Gremda km 19 et il désire extraire une autre copie originale. Tout contestant devra s'adresser au bureau du notaire Mohamed Nader Maaloul situé à la route Gremda km 6 Sfax résidence Lina et ce dans un délai ne dépassant pas : 30 jours à partir de la date de l'apparition de cet avis.

2023X00600DIVD2

Avis

Monsieur Riadh Kaffel en tant que tuteur de sa mère Majida Hamza selon jugement de tutelle n°244 annonce que sa mère a perdu son acte de partage rédigé le 27 août 1993 enregistré à Sfax le 19 octobre 1993 quittance 5884 par les notaires Abdallah Gargouri et Khlifa Feki concernant une parcelle de terre d'une superficie environ de 9580m² situé à Sfax route Mahdia km 14 et elle désire se faire délivrer une autre copie originale. Tout contestant devra s'adresser au bureau du notaire Mohamed Nader Maaloul situé à la route Gremda km 6 Sfax résidence Lina et ce dans un délai ne dépassant pas 30 jours à partir de la date de l'apparition de cet avis.

2023X00601DIVD2

Déclaration de Perte d'un titre de propriété

Mme. Latifa Ben Hsan titulaire de la C.I.N n°07255668 délivrée le 4 octobre 2011; déclare avoir perdu son titre de propriété numéro 21579 objet du titre foncier numéro 31292 Ariana, menu d'un certificat de perte numéro 260 reçu de la part du Centre de la Garde nationale 18 janvier cité Attadhamen.

Cet article a été publié au journal le Quotidien du 6 Mai 2023.

2023401130DIVD2